



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
4	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
5	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
6	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
16	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	Pouvoir de Antoine HUYNH
17	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
18	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
19	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
20	VIONS	ARRAGAIN Manuel	
21	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
22	VOGLANS	MERCIER Yves	

18 communes présentes

Absents excusés :

CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
MOUXY	PERSON Armelle

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 JANVIER 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 22 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2025

Exécutoire le : 11 FEV. 2025

Publiée / Notifiée le : 11 FEV. 2025

Visée le : 11 FEV. 2025

PLAGES

Projet de réaménagement de la plage du Lido Demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local (DSIL) et au Département au titre du Contrat Départemental

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, au titre des activités touristiques et de loisirs, est compétent pour la création, l'aménagement, la gestion des installations des plages du lac du Bourget, en tant que support de loisirs. Cela concerne les plages de 7 communes membres : Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac, Tresserve, Aix-les-Bains, Brison Saint Innocent, Chindrieux et Conjux.

Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été lancée pour le réaménagement de la plage du Lido, située sur la commune de Tresserve.

La plage du Lido a été réaménagée en 2008 avec l'installation d'un poste de secours et de sanitaires. Un restaurant est situé au centre de la plage. Un ponton en bois vétuste vient délimiter la zone de baignade surveillée de celle non surveillée. Il s'agit d'une plage familiale, avec une fréquentation locale, bénéficiant d'un cadre verdoyant très prisé. Elle est accessible par la promenade du lac et par un vaste parking, contribuant à en faire un site très fréquenté. La plage est classée en eaux de baignade d'excellente qualité.

Dans ce cadre, le projet de réaménagement de la plage du Lido intègre les éléments suivants :

- Réfection du cheminement piéton - digue Nord,
- Nettoyage de la digue Nord,
- Rehaussement de la digue Sud,
- Création d'un cheminement piéton sur la digue Sud,
- Remplacement des mobiliers existants : bancs, équipements observation et supports vélos,
- Nettoyage et reprise des plages,
- Traitement des points de rejets d'eaux pluviales,
- Installation d'une barrière végétale - Embouchure du Tillet,
- Ajout d'arbres sur les pelouses,
- Accès aux Personnes à Mobilité Réduite de la plage et des douches depuis le cheminement piéton existant (pente de - 5 %),
- Partie pris architectural : voile d'ombrage, solarium.

Le coût total du projet est estimé à 396 800 € HT (476 160 € TTC) et est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissements de Grand Lac.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat, dans le cadre de la DSIL, et auprès du Département de la Savoie au titre du Contrat départemental du territoire de Grand Lac.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 158 720 € (40 %) et auprès du Département de la Savoie pour un montant de 158 720 € (40%).

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès du Département de la Savoie au titre du Contrat Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer toutes autres demandes de subvention auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document en lien avec le projet présenté et les demandes de subvention évoquées.

Aix-les-Bains, le 4 février 2025

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 24
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 14 : Projet de réaménagement de la plage du Lido - Demandes de subventions à l'Etat au titre de la Dotation de Soutien pour l'Investissement Local (DSIL) et au Département au titre du Contrat Départemental

Date de transmission de l'acte : 11/02/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 11/02/2025

Numéro de l'acte : d5354 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250204-d5354-DE

Date de décision : 04/02/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions